

# **REGLEMENT CHAMPIONNATS HIVER** **PROVINCIAUX**



## **CHAMPIONNATS PROVINCIAUX D'HIVER EN** **TRIPLETTES MIXTES -EN TRIPLETTES - EN** **DOUBLETES**

### **Participation**

Les championnats sont ouverts à tou(te)s les joueur(se)s licencié(es) A dans un club de la Province de Hainaut, ne faisant pas l'objet d'une suspension et en ordre de licence.

Les championnats ne se jouent pas en catégorie de joueurs.

Les équipes sont composées de joueur(es) issu(es) d'un même club, le mixage entre club n'étant pas autorisé.

La composition des équipes ne peut être modifiée pendant le déroulement de la compétition.

### **Le Championnat doublettes Hommes se déroule en deux journées.**

- La première journée est une journée qualificative organisée dans chaque district.
- La deuxième regroupe les équipes qualifiées des deux districts.

### **Inscription - Horaire - Droit de participation**

Les inscriptions se font uniquement via la boîte mail [\*\*\(inscription.championnat@gmail.com\)\*\*](mailto:inscription.championnat@gmail.com) jusqu'au dimanche 20h00 précédant la compétition (voir affiche). **Les noms, prénoms et numéros de licence des joueurs sont exigés lors de l'inscription.**

Si l'inscription est conforme un mail de confirmation est envoyé par retour du mail.

Le jour de la compétition la régularisation des inscriptions se fait entre 8h15 et 8h45.

**Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la compétition.**

La compétition débute à 9h00.

Le droit de participation est fixé à 6€ sauf pour les cadets (te)s, minimes et juniors pour lesquels la gratuité est accordée.

## **Règlement**

Le championnat se déroule conformément aux règlements de la FBFP (administratif, sportif et disciplinaire) et au RIJP.

Les Championnats d'Hiver du Hainaut se déroulent en 5 tours.

Le premier tour est tiré en avance pour avancer le début du travail et du bon fonctionnement de la table.

Si le nombre d'équipes est supérieur à 3,5 fois le nombre de terrains du club organisateur, seules les équipes comptant 4 victoires après 4 tours restent en compétition.

Pour la qualification de la doublette Hommes, dès que le nombre est acquis, cela signifiera la fin de la journée.

## **Formule**

### **La priorité sera donnée au Concours informatisé:**

Plus nécessaire que les capitaines d'équipes tirent leur place dans la grille de départ du programme car le tirage se fait en avance pour faciliter le travail de la table et aussi un bon fonctionnement de la table du jour.

La suite du concours se déroulera conformément au programme utilisé par la Province.

### **Si concours non informatisé:**

Une grille de tirage au sort est mise en place. Ce tirage se fera directement par le capitaine d'équipe dès son arrivée à la table.

### **Le nombre d'équipes inscrites est inférieur ou égal à 8:**

5 tours - tirage au sort intégral.

Dès le 2ème tour, tous les tours sont affichés.

### **Le nombre d'équipes inscrites est de 9 à 16:**

3 premiers tours-tirage au sort intégral.

4ème et 5ème tours: tirage au sort à égalité de victoires (sans autre critère)

### **Le nombre d'équipes inscrites est de 17 à 30:**

1er et 2ème tours: tirage au sort intégral (en veillant à ce que deux équipes d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour selon possibilités).

Les 3 tours suivants: tirage au sort à égalité de victoire (sans autre critère).

5ème tour: si une équipe compte 4 victoires, pas de 5ème tour pour cette équipe si 2 équipes comptent 4 victoires, finale entre ces 2 équipes  
si plus de 2 équipes comptent 4 victoires, 1/2 et finale.

Les autres équipes jouent un 5ème tour de classement (à égalité de victoires sans autre critère)

**Le nombre d'équipes est égal ou supérieur à 31:**

1er tour: tirage au sort intégral (en veillant à ce que deux équipes d'un même club ne se rencontrent pas selon possibilités)

2ème 3ème et 4ème tours: tirage au sort à égalité de Victoire (sans autre critère)

Phases finales après 4 tours:

- si de 2 à 4 équipes comptent 4 victoires: 1/2 et finale;
- si plus de 4 équipes comptent 4 victoires, les phases finales reprennent toutes ces équipes.

Les autres équipes jouent un 5eme tour de classement (à égalité de victoires sans autre critère)

En cas de « bye », une équipe se voit attribuer une victoire. Une équipe ne peut être qu'une seule fois bye sur le championnat.

Les équipes n'ayant plus la possibilité d'entrer dans les équipes récompensées ne jouent plus, sauf sur réinscription au secrétariat

### **Classement.**

Un classement est établi à la fin de la journée, en tenant compte des critères ci-après :

Eventuellement, résultat des phases finales. Attribution de 1-point par victoire

### **Prix et coupes/trophées.**

La récompense, en espèces et /ou en nature, des équipes comptant au minimum 3 victoires est composée du total des mises augmenté d'une dotation de 2€ par joueur.

Une coupe est remise à l'équipe victorieuse.

Les équipes ayant terminé leur dernier tour reçoivent leur récompense.

Les coupes sont remises à l'issue du championnat.

Lors de la journée qualification de la doublette Hommes, aucune récompense ne sera remise à ce jour, car les mises seront remises lors de la finale de la doublette Hommes.

### **Jury- arbitre.**

Le Jury placé sous les ordres du Délégué Provincial désigné par le CS, juge de tous les cas non prévus au présent règlement.

L'arbitre est désigné par le CE.

Divers.

Le CS qui a la direction de cette compétition, décline toute responsabilité quant aux accidents ou autres faits qui pourraient survenir aux joueurs ou aux spectateurs.

Pour la compétition, une tenue identique pour les joueurs d'une même équipe est exigée dès le début de la compétition et tout le long de celle-ci.

De par son inscription, le participant est censé connaître le règlement du jeu et y adhérer sans réserve.

Pour la doublette, les qualifiés de chaque district devront obligatoirement participer à la journée finale.

Seront qualifiées: 32 équipes hommes au prorata du nombre d'inscrits dans chaque districts.

Si un joueur (joueuse) inscrit ne se présente pas le jour de la compétition sans avoir prévenu le responsable ou justifié par des moyens probants et recevables de son absence dans les 48 h de la compétition auprès du Secrétariat Provincial il ou elle sera suspendu pour le championnat de la même catégorie l'année suivante et sanctionné de frais administratifs..

ADELE DANHIER

Présidente Sportive Hainaut